



# Stratégies territoriales face à la sécheresse

## Fiche EAT 06-12 : Lexique

### PRÉAMBULE

La multiplication des périodes de sécheresse met en exergue les conséquences dramatiques du changement climatique sur les ressources en eau. Notre modèle de gestion de l'eau doit se réinventer face aux tensions grandissantes entre les différents usages : alimentation en eau potable, agriculture, industrie, loisir et production d'énergie. Entre atténuation et adaptation, la stratégie des territoires doit s'articuler en priorité autour des économies d'eau et de la sobriété, l'amélioration de la capacité d'infiltration des précipitations dans les sols, d'un meilleur partage de la ressource et le cas échéant, avoir recours à des ressources ou des solutions de substitution.

La présente fiche, EAT 06-12 fait partie du guide d'AMORCE « **Eau & changement climatique : Quelles stratégies territoriales face aux épisodes de sécheresse et aux tensions sur les ressources en eau ?** » dont le but est de clarifier les notions techniques, le contexte réglementaire et de dresser le panorama des actions à mettre en place dans les territoires. Elle peut être lue et comprise seule mais nous vous invitons à lire l'intégralité du guide pour avoir une vision globale du sujet, notamment la note introductive EAT 06-0.

Mot	Définition
<b>AAC</b>	Aire d'Alimentation de Captage. Il s'agit de la zone à l'intérieur de laquelle, chaque goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage d'eau destinée à devenir potable. Elle fait l'objet d'une protection visant à se prémunir de tout risque de pollution qui rejoindrait la prise d'eau.
<b>AEAG</b>	Agence de l'Eau Adour Garonne, voir Agence de l'Eau.
<b>AEAP</b>	Agence de l'Eau Artois Picardie, voir Agence de l'Eau.
<b>AELB</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, voir Agence de l'Eau.
<b>AERM</b>	Agence de l'Eau Rhin Meuse, voir Agence de l'Eau.
<b>AERMC</b>	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, voir Agence de l'Eau.
<b>AESN</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie, voir Agence de l'Eau.
<b>Agence de l'Eau</b>	La gestion de l'eau sur le territoire français est organisée suivant des zonages différents des découpages administratifs (communes, régions, départements...). Les experts s'accordent en effet à dire que l'échelle pertinente pour gérer cette ressource est celle des bassins et des sous-bassins hydrographiques. C'est pourquoi, en France, la ressource en eau est gérée par six Comités de bassin, agissant chacun sur un des bassins versants du territoire métropolitain (image ci-contre) : Artois Picardie, Loire Bretagne, Seine Normandie, Rhin Meuse, Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse. Les Agences de l'Eau sont les organes opérationnels des comités de bassin, elles sont notamment en charge du financement des projets.
<b>Aire d'Alimentation de Captage</b>	Voir AAC.

<b>Aire d'alimentation de captage</b>	Voir AAC.
<b>ALEC</b>	Agence Locale de l'Énergie et du Climat.
<b>Arrêté sécheresse</b>	Un arrêté sécheresse est un ensemble de mesures construites collectivement par un comité sécheresse permettant d'atténuer la sévérité de la sécheresse en limitant les prélèvements et en partageant les ressources disponibles entre les usagers. Il doit être mis en place lorsque les indicateurs de la sécheresse dépassent certains seuils.
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé.
<b>ASA en hydraulique agricole</b>	Association Syndicale Autorisée en hydraulique agricole. Elle gère des ouvrages et des services d'irrigation collective sur un périmètre donné.
<b>Assises de l'Eau</b>	Les Assises de l'eau sont des réunions de travail, des discussions, des négociations qui ont eu lieu entre des représentants du monde agricole, des associations de protection de l'environnement, des collectivités locales et des Agences de l'Eau.
<b>Bassin</b>	Voir Bassin versant.
<b>Bassin hydrographique</b>	Voir Bassin versant.
<b>Bassin versant</b>	Un bassin versant, ou bassin hydrographique est une zone dans laquelle chaque goutte d'eau touchant le sol s'infiltré ou ruisselle vers un point unique, l'exutoire. Il peut être vu comme une baignoire au fond et aux parois irréguliers dont le trou d'évacuation serait l'exutoire. La France est découpée en 5 bassins versants. Un sous-bassin versant est une sous-partie d'un bassin versant, qui répond aux mêmes caractéristiques.
<b>Bon état des masses d'eau</b>	La Directive Cadre Européenne (DCE), adoptée en 2000, élément majeur de la réglementation en faveur de la protection des ressources en eau, fixe un objectif de 'bon état des masses d'eau » à l'horizon 2027. Cet objectif regroupe en fait trois caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état chimique : le niveau de pollution</li> <li>• L'état écologique : le bon fonctionnement des écosystèmes naturels</li> <li>• L'état quantitatif</li> </ul>
<b>Captage</b>	Un captage est une prise d'eau, il peut être souterrain ou superficiel, mis en place par des particuliers, des professionnels et des structures publiques. Dans tous les cas, il doit être déclaré en mairie et sa zone d'alimentation doit être suffisamment protégée.
<b>Captage prioritaire</b>	Répartis sur toute la France, les captages prioritaires ont été identifiés suivant un processus de concertation locale, sur la base de trois critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'état de la ressource vis à vis des pollutions diffuses (essentiellement nitrates et pesticides),</li> <li>• le caractère stratégique de la ressource,</li> <li>• la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.</li> </ul> Un captage prioritaire peut être composé de plusieurs ouvrages de prélèvement d'eau (champ captant) : le terme désigne donc plutôt un territoire de captage d'eau potable qu'un point unique (CIEau). Il y en a 1111 sur le territoire entre 2016 et 2021.
<b>CGEDD</b>	Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable.

<b>CLE</b>	Commission Locale de l'Eau, composée de représentants des différents usagers du territoire (particuliers, industriels, exploitants agricoles...), elle pilote le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de son périmètre et peut être vue comme une sorte de parlement de l'eau à l'échelle d'une masse d'eau.
<b>Comité de bassin</b>	La gestion de l'eau sur le territoire français est organisée suivant des zonages différents des découpages administratifs (communes, régions, départements...). Les experts s'accordent en effet à dire que l'échelle pertinente pour gérer cette ressource est celle des bassins et des sous-bassins hydrographiques. C'est pourquoi, en France, la ressource en eau est gérée par six Comités de bassin, agissant chacun sur un des bassins versants du territoire métropolitain (image ci-contre) : Artois Picardie, Loire Bretagne, Seine Normandie, Rhin Meuse, Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse.
<b>Comité sécheresse</b>	Le comité sécheresse se réunit au moment d'une crise sécheresse dans un département. Composé de représentants des différents usagers du territoire (particuliers, industriels, exploitants agricoles...), il a pour mission d'organiser le partage de la ressource entre les différents acteurs et leurs besoins en cette période de tension quantitative. Ce partage se traduit par des mesures listées dans des arrêtés sécheresse.
<b>Consommation d'eau</b>	L'eau consommée est l'eau prélevée qui n'est pas restituée en aval. Par exemple, l'eau utilisée en agriculture est en partie absorbée par les plantes et évapotranspirée, elle n'est donc pas restituée en aval de l'exploitation et c'est donc de l'eau consommée.
<b>Continuité écologique</b>	La continuité écologique, c'est la libre circulation des eaux, des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments le long et en travers d'un cours d'eau. Elle peut être interrompue par des barrages des seuils mais aussi des embâcles naturels qui entravent la continuité amont-aval. La continuité latérale est, elle, interrompue par les des ouvrages tels que les digues et les protections de berges.
<b>Cours d'eau</b>	L'article L. 215-7-1 du code de l'environnement dispose : « constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales ».
<b>Couverture végétale</b>	Plantation ayant pour but de couvrir le sol afin de permettre une meilleure rétention d'eau dans le sol et de le protéger contre l'érosion.
<b>Curage</b>	Le curage des réseaux est le nettoyage de l'intérieur des canalisations. Il est réalisé par un camion hydrocureur qui injecte de l'eau sous pression dans les canalisations afin d'évacuer les dépôts présents sur les parois.
<b>DCE</b>	Directive Cadre Européenne sur l'eau adoptée en 2000, voir Bon état des masses d'eau.
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires, appelé DDTM pour les départements qui possèdent des littoraux.
<b>DDTM</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
<b>DEB</b>	Direction de l'Eau et de la Biodiversité de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

<b>Démarche prospective</b>	La démarche prospective est une étude globale et multi acteur des évolutions potentielles d'un territoire, elle prend en compte les évolutions climatiques et sociétal pour tenter d'imaginer des scénarios d'évolutions et leurs conséquences environnementales, sociales, économiques... Elles permettent de fixer une ligne directrice et de mettre en œuvre des mesures cohérentes avec le scénario désigné comme le plus désirable.
<b>Déséquilibre quantitatif</b>	Voir Équilibre quantitatif.
<b>Désimperméabilisation</b>	Mise en place de matériaux perméable (graviers, terre, végétaux) sur des sols rendus imperméables par les activités humaines (béton, asphalte...) afin de permettre à l'eau de s'infiltrer sur place sans ruisseler et ainsi soulager les réseaux, les stations de traitement des eaux usées et d'éviter les pollutions par ruissellement.
<b>DIG</b>	Déclaration d'Intérêt Général. Elle permet à un maître d'ouvrage public de mener des travaux de restauration et/ou d'entretien présentant un intérêt général sur des parcelles privées. Elle permet de justifier la dépense de fonds publics sur des terrains privés, l'accès aux propriétés riveraines et la participation des riverains aux travaux. La DIG est valable cinq ans, cette durée est renouvelable.
<b>Dossier Loi sur l'Eau</b>	Le Dossier Loi sur l'Eau est une procédure relative à la mise en œuvre de travaux dans un milieu aquatique, en particulier sur un cours d'eau. En fonction des impacts potentiels du projet, il peut être soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la loi sur l'eau.
<b>DUP</b>	Déclaration d'Utilité Publique. Elle permet de réaliser une opération d'aménagement, jugée d'utilité publique, sur des terrains privés en expropriant leur propriétaire. L'OFB précise que « la DUP est rarement engagée pour mener à bien des travaux de restauration de cours d'eau, et il peut s'avérer plus aisé pour le maître d'ouvrage de passer par des acquisitions à l'amiable ou de s'appuyer sur des partenaires qui disposent du droit de préemption. » La durée de validité de l'arrêté prononçant la déclaration d'utilité publique d'un projet est de cinq ans.
<b>Eau de Pluie</b>	Voir EDP.
<b>Eau non conventionnelle</b>	Voir ENC.
<b>Eaux souterraines</b>	Eaux contenues dans des nappes d'eau souterraines, elles ont en général besoin de peu de traitement avant d'être consommées car elles sont filtrées par le sol avant d'atteindre la nappe. Voir Nappes souterraines.
<b>Eaux superficielles</b>	Eaux contenues dans des cours d'eau ou des plans d'eau, elles doivent subir un traitement plus important avant d'être consommées car elles sont davantage exposées à des pollutions que les eaux souterraines.
<b>Eaux Usées Traitées</b>	Voir EUT.
<b>Échelle de cohérence hydrographique</b>	Voir Bassin versant.
<b>EDP</b>	Eau De Pluie, c'est l'eau directement issue de toitures non accessibles au public, par opposition aux eaux pluviales qui, elle, ont ruisselé sur le sol.
<b>Efficacité des précipitations</b>	Les précipitations efficaces, ou pluies efficaces, sont les précipitations qui contribuent réellement à alimenter les milieux aquatiques et à recharger les nappes souterraines. Comme les précipitations totales, elles se mesurent selon une hauteur exprimée en millimètres.

<b>ENC</b>	Eau Non Conventiionnelle : Eaux Usées Traitées, Eaux De Pluie, Eaux Grises (eaux usées domestiques faiblement polluées) ...
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale, ce sont les communautés de communes, d'agglomération, les métropoles...
<b>EPTB</b>	Établissement Public Territorial de Bassin. Ce sont des établissements publics qui reposent sur une coopération entre collectivités territoriales. L'étendue de leurs missions diffère d'un EPTB à un autre. Si certains limitent leurs actions à la gestion des inondations, d'autres ont une portée plus large avec la maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'études et de travaux ou la mise en œuvre de SAGE. Les EPTB sont amenés à prendre de plus en plus d'importance au cours des prochaines années.
<b>Équilibre hydrologique</b>	Voir Équilibre quantitatif.
<b>Équilibre quantitatif</b>	L'équilibre quantitatif d'une masse d'eau est une situation dans laquelle son alimentation est égale à ses prélèvements, de sorte que son niveau reste stable dans le temps.
<b>Étiage</b>	Niveau le plus bas des eaux d'un cours d'eau.
<b>EUT</b>	Eaux Usées Traitées. Elles sont issues des Stations de Traitement des Eaux Usées urbaines (STEU) après leur traitement. Elles peuvent également provenir de filières non collectives d'une capacité supérieure à 20 équivalents-habitants (EH). Leur qualité leur permet d'être rejetées sans risque dans le milieu naturel.
<b>FEADER</b>	Fond Européen Agricole pour le DEveloppement Rural. Il finance le développement d'un espace rural respectueux de l'environnement.
<b>FEDER</b>	Fond Européen de Développement Régional. Il subventionne des projets autour de trois objectifs politique régionale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• convergence,</li> <li>• compétitivité régionale et emploi,</li> <li>• coopération territoriale européenne.</li> </ul>
<b>Fond Barnier</b>	Fonds de prévention des risques naturels majeurs, il peut être utilisé pour des projets de lutte contre un risque naturel dans des communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.
<b>GeMAPI</b>	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation, c'est une compétence exclusive et obligatoire, confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes).
<b>Gestion concertée</b>	La gestion concertée est une démarche visant à arrêter des décisions en associant les acteurs concernés, et notamment les utilisateurs, sur un problème de gestion de l'eau.
<b>Gestion de patrimoine</b>	La gestion de patrimoine consiste à assurer l'entretien des réseaux, conduire les réparations et le renouvellement des réseaux, afin de garantir la continuité de service et la qualité de l'eau distribuée, tout en conservant un prix de l'eau économiquement acceptable pour l'utilisateur.
<b>Gestion structurelle de la ressource en eau</b>	Une gestion structurelle de la ressource en eau, par opposition à une gestion de crise est une organisation du partage de la ressource entre les différents usagers et milieux naturels tout au long de l'année et à l'échelle des sous-bassins versants. L'objectif est de prévenir la survenue des sécheresses, de les atténuer et de s'y préparer, avant même l'apparition des tensions quantitatives.
<b>Gouvernance</b>	La gouvernance de l'eau est la définition de "qui fait et décide quoi, où, comment et à quelle échelle". Pour une ressource dont les usages sont aussi transversaux que l'eau, les principaux enjeux sont de l'ordre de la gouvernance.

<b>HMUC</b>	Une étude HMUC, pour « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat », est une étude globale d'un territoire autour des quatre thématiques citées dans son nom. Elle a pour but d'affiner les connaissances sur l'adéquation besoin-ressource du territoire, mais également d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion des ressources.
<b>Hydroéconome</b>	Du matériel hydroéconome sont des objets du quotidien qui sont conçus pour consommer moins d'eau que leurs homologues "classiques". Cela peut être une chasse d'eau double flux, un réducteur de débit ou encore des mousseurs à installer sur les robinets.
<b>Ingénierie écologique</b>	L'ingénierie écologique est une pratique basée sur une approche technique rigoureuse dans la conception, la réalisation et l'évaluation de projets visant l'amélioration, la restauration ou la conservation d'un écosystème. Elle est polarisée autour de quatre axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération basée sur ou inspirée par les mécanismes des écosystèmes (par le vivant) ...</li> <li>• ... qui contribue au maintien et/ou à la restauration du bon fonctionnement des milieux (pour le vivant) ...</li> <li>• ... en s'inscrivant dans une politique territoriale durable (objectifs concertés et vision intégrée) ...</li> <li>• ... et ayant pour objectif la résilience de l'écosystème, ce qui suppose une réflexion sur les évolutions possibles du milieu (durabilité, pérennité et adaptabilité).</li> </ul>
<b>LEMA</b>	La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 est une loi française ayant pour fonction de transposer en droit français la Directive Cadre Européenne sur l'eau d'octobre 2000, afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posés, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le bon état des eaux d'ici 2015,</li> <li>• l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous,</li> <li>• plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau,</li> <li>• la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.</li> </ul>
<b>Life +</b>	L'Instrument Financier pour l'Environnement. Programme européen qui permet de financer des projets de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• nature et biodiversité : application des directives, lutte contre la perte de biodiversité</li> <li>• politique environnementale et gouvernance : projets technologiques en faveur de l'environnement</li> <li>• information et communication : diffusion de l'information sur les questions environnementales.</li> </ul>
<b>MAEC</b>	Mesure Agro-Environnementale et Climatique. C'est un dispositif de la Politique Agricole Commune (PAC) qui subventionne les agriculteurs d'une part, pour accompagner leur changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement et d'autre part, pour maintenir les pratiques favorables du point de vue de l'environnement. Le programme est souscrit pour 5 ans et la rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner qu'impliquent le maintien ou le changement de pratiques. Les conditions d'obtentions sont une faible utilisation de produits phytosanitaires, la rotation d'assolement, la diversité des cultures à la parcelle...
<b>Maladaptation</b>	La maladaptation est une adaptation au changement climatique qui n'est pas soutenable dans la durée. Cela peut être dû au fait que la solution mise en place est elle-même menacée par le changement climatique, comme la neige de culture. On parle également de maladaptation quand une mesure d'économies d'eau permet en réalité l'augmentation de la consommation d'eau d'un autre poste.

<b>Masse d'eau</b>	En France, la circulaire DCE 2005-11 du 29 avril 2005 regroupe des milieux aquatiques homogènes du point de vue de certaines caractéristiques naturelles (relief, géologie, climat, débit...) qui ont une influence structurante sur la répartition géographique des organismes biologiques. 5 catégories sont définies : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les masses d'eau cours d'eau</li> <li>• Les masses d'eau plans d'eau</li> <li>• Les masses d'eau de transition</li> <li>• Les masses d'eau côtières</li> <li>• Les masses d'eau souterraines</li> </ul>
<b>Mesure Naturelle de Rétention d'Eau</b>	Voir MNRE
<b>MNRE</b>	Méthodes Naturelles de Rétention d'Eau, ce sont des modifications directes d'écosystèmes, ou des changements de pratiques dans leur gestion, souvent suite à leur aménagement passé pour des activités humaines. Ces modifications sont effectuées en suivant des principes basés sur le fonctionnement naturel de l'écosystème concerné et ayant pour but d'augmenter la rétention d'eau dans le bassin versant. Elles peuvent avoir plusieurs bénéfices, à la fois sur la biodiversité, avec par exemple l'amélioration de la résilience des milieux, et pour les sociétés humaines, avec la diminution des risques de sécheresse et d'inondations ou l'amélioration de la qualité de l'eau.
<b>MTES</b>	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.
<b>Nappe souterraine</b>	Une nappe souterraine est une masse d'eau contenue dans les interstices ou fissures du sous-sol. On distingue deux types de nappes : libres ou phréatiques et captives. Les nappes captives sont piégées sous des formations géologiques imperméables. Le niveau des nappes peut varier en fonction des infiltrations et des prélèvements d'eau.
<b>Nappes déficitaires</b>	Une nappe déficitaire perd plus d'eau qu'elle n'en reçoit, souvent à cause de prélèvements. Son niveau baisse d'année en année.
<b>OUGC</b>	Organismes Uniques de Gestion Collective. C'est une structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés entre acteurs du monde agricole d'un territoire déterminé. Cet organisme est ainsi le détenteur de l'autorisation administrative globale de prélèvements pour le compte de l'ensemble des irrigants du périmètre de gestion et ce, quelle que soit la ressource prélevée (eau de surface, nappe, retenue...).
<b>Ouvrage hydraulique</b>	Un ouvrage hydraulique est un ouvrage permettant la gestion d'un écoulement. Ce peut être un simple dispositif permettant à un cours d'eau de s'écouler sous une voie ferrée ou routière ou un ouvrage plus complexe ayant un autre but (par exemple, la production d'électricité ou le stockage d'eau).
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial.
<b>PGRE</b>	Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Il vise à atteindre dans la durée un équilibre des ressources en eaux. Ces plans sont désormais remplacés par les PTGE.
<b>Plan d'eau</b>	L'article L. 431-4 du code de l'environnement définit les eaux closes comme « les fossés, les canaux, les étangs, réservoirs et autres plans d'eau dans lesquelles le poisson ne peut passer naturellement ».
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme.
<b>Précipitation</b>	Les précipitations sont des chutes d'eau provenant de l'atmosphère (pluie, neige, grêle...).

<b>Prélèvement d'eau</b>	Les prélèvements désignent toute l'eau qui est extraite du milieu naturel pour les activités humaines.
<b>PSE</b>	Paiement pour Services Environnementaux. C'est un fond qui rémunère les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...).
<b>PTGE</b>	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. Son objectif est d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.
<b>Purge</b>	Dans les zones peu denses, le réseau d'eau potable n'est pas assez sollicité pour permettre un renouvellement de l'eau assez fréquent pour assurer sa salubrité. Il est alors nécessaire de purger le réseau régulièrement en évacuant une certaine quantité d'eau stagnant dans le réseau.
<b>Régime hydrologique nival</b>	Le régime nival est un modèle de régime hydrologique, caractérisé par une seule alternance annuelle de hautes eaux, en été, et de basses eaux, en hiver. Il se retrouve dans les bassins versants principalement alimentés par des précipitations sous forme de neige, c'est-à-dire dans les zones montagneuses et dans les plaines nordiques.
<b>Rendement du réseau</b>	Le rendement d'un réseau est le rapport entre le volume d'eau en entrée et en sortie, il permet d'estimer l'état du réseau et son volume de fuite.
<b>Réseau ONDE</b>	Observatoire National Des Étiages. C'est un dispositif d'observations visuelles de l'état d'écoulement des petits cours d'eau métropolitains réalisées chaque été depuis 2012. Pour chacun est attribuée une pastille colorée selon que l'écoulement de l'eau est visible, que de l'eau est présente mais que son écoulement n'est pas visible, ou enfin, qu'aucune eau n'est présente (assec). Son protocole est national et il permet de donner une image cohérente sur l'ensemble du territoire.
<b>Ressource de substitution</b>	Une ressource de substitution permet un report temporel ou spatial d'un prélèvement d'eau afin de soulager une ressource en déséquilibre. Cela peut-être des Eaux Non Conventionnelles, des retenues d'eau ou encore un captage dans une masse d'eau à l'équilibre.
<b>Ressources alternatives</b>	Voir ressource de substitution.
<b>Retenue de substitution</b>	Voir ressource de substitution.
<b>Rétro-lavage des filtres</b>	Dans les stations de traitement des eaux usées, il faut régulièrement nettoyer les filtres afin d'éliminer les refus déposés à leur surface. Il faut pour cela faire circuler de l'eau en sens inverse afin d'emporter ces résidus.
<b>REUT</b>	Réutilisation d'eaux Usées Traitées. Voir EUT.
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ce document énumère et analyse l'ensemble des enjeux liés à l'eau à l'intérieur du périmètre défini et liste les mesures qui seront mises en place, à des échéances plus ou moins longues, pour protéger la ressource et les milieux aquatiques. Il doit être conforme au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux puisqu'il est à une échelle plus locale.
<b>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>	Voir SAGE.

<b>Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>	Voir SDAGE.
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ce document énumère et analyse l'ensemble des enjeux liés à l'eau à l'intérieur du bassin hydrographique et liste les mesures qui seront mises en place, à des échéances plus ou moins longues, pour protéger la ressource et les milieux aquatiques. Il est voué à être décliné en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux à des échelles plus locales.
<b>Snowfarming</b>	Stockage de neige d'un hiver à l'autre.
<b>Sous-bassin hydrographique</b>	Voir Bassin versant.
<b>Sous-bassin versant</b>	Voir Bassin versant.
<b>SPEA</b>	Service Public d'Eau et d'Assainissement.
<b>SRADDET</b>	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires.
<b>STEU</b>	Station de Traitement des Eaux Usées Traitées.
<b>Substitution</b>	Voir Ressource de substitution.
<b>Tête de bassin</b>	La tête de bassin est la zone d'un bassin versant située à la plus haute altitude de la zone. C'est donc l'amont du bassin. Elle est souvent quadrillée de nombreux petits cours d'eaux très riches en biodiversité.
<b>Usages domestiques ou assimilés</b>	La notion d'usage domestique est définie par le code de l'environnement. Il s'agit des prélèvements et des rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1000 m <sup>3</sup> d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.
<b>VNF</b>	Voies Navigable de France. C'est le gestionnaire des voies navigables en France.
<b>ZRE</b>	Zone de Répartition des Eaux. Les zones présentant un déséquilibre besoins-ressources chronique doivent être placées par la préfecture en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) afin que la ressource puisse être gérée plus finement et pour tenter de rétablir un équilibre. Les déclarations de prélèvements deviennent alors systématiquement obligatoires (et non plus dépendante du débit ou du volume prélevé).
<b>ZSCE</b>	Zone Soumise à Contraintes Environnementales.

### Réalisation

AMORCE, Pôle Eau, Emilie DEFOORT

### AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : [amorce@amorce.asso.fr](mailto:amorce@amorce.asso.fr)

[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr) -  @AMORCE